



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

CABINET DU PRÉFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 24 juin 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2010-2011

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduite pour l'année 2010-2011.

D'un montant de 2000€ pour l'année universitaire, elle vise à permettre, sous certaines conditions, à des étudiants ou demandeurs d'emploi de préparer des concours de la fonction publique de catégorie A ou B.

Les critères d'éligibilité sont ceux qui s'appliquent aux demandes de bourses sur critères sociaux et une attention particulière sera portée aux personnes ayant effectué leurs études en ZEP ou étant domiciliées en ZUS.

Un jury de sélection choisira les bénéficiaires parmi les personnes éligibles en tenant compte de leurs résultats scolaires et universitaires, ainsi que de leurs difficultés particulières non prises en compte par les critères d'éligibilité.

Les étudiants et demandeurs d'emploi se portant candidats à l'allocation doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter aux concours de catégorie A (BAC +3) ou B (BAC).

Le paiement de l'allocation, réparti en deux versements, est conditionné à la préparation assidue de concours. Des attestations d'assiduité devront être fournies.

Il est vivement recommandé (mais pas imposé) aux candidats de s'inscrire dans des centres de préparation aux concours, même à distance.

L'allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux .

Les dossiers de demande sont à retirer sur le site Internet de la préfecture du Bas-Rhin (<http://www.alsace.pref.gouv.fr/>) et à retourner, **avant le 24 septembre 2010, délai de rigueur** à :

Préfecture de la région Alsace - SGARE
5, place de la République
67 000 Strasbourg

Les dossiers hors délai ne seront pas pris en compte.